

04.02.2010 - 10:00 Uhr

ISPA - Alcool consommé par les mineurs: un chiffre d'affaires de 220 millions de francs

Lausanne (ots) -

En Suisse, les mineurs consomment chaque année des boissons alcooliques pour une valeur d'environ 220 millions de francs. Les deux tiers de cette somme, laquelle constitue une estimation pour l'année 2007, concernent des jeunes à qui la vente d'alcool est interdite. Mandaté par l'Office fédéral de la santé publique, l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) vient de mener une évaluation à ce sujet. L'ISPA recommande vivement de renforcer la protection de la jeunesse.

Les mineurs boivent de l'alcool, c'est un fait connu, établi par des études auprès des écoliers et des enquêtes auprès de la population. Toutefois, l'évaluation récemment réalisée par l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) met en évidence, pour la première fois, l'importance des dépenses relatives aux boissons alcooliques consommées par les jeunes. Le chiffre d'affaires estimé pour l'année 2007 se situe autour de 220 millions de francs. Les deux tiers de cette somme, soit environ 150 millions de francs, concernent des boissons consommées par des jeunes auxquels la loi interdit de vendre de l'alcool. La vente de bière et de vin n'est pas autorisée avant 16 ans et celle de spiritueux avant 18 ans. «Ce résultat montre, une fois de plus, que la protection de la jeunesse n'est pas encore suffisamment appliquée», explique Michel Graf, directeur de l'ISPA.

Achats-tests pour évaluer le respect de la loi
L'étude en question n'avait pas pour but d'expliquer comment les jeunes se procurent de l'alcool. Certains achètent personnellement des boissons alcooliques, il arrive aussi que ces dernières leur soient remises par des personnes de leur entourage proche, par exemple. Il reste donc essentiel que la réglementation en matière de vente soit appliquée et que son respect soit surveillé. Pour l'ISPA, les achats-tests par des jeunes jouent un rôle crucial à cet égard. Ils renforcent la protection de la jeunesse en évaluant le respect de la loi. Les achats-tests peuvent mettre en évidence des lacunes dans l'application de la réglementation, sensibiliser le public et les autorités et faire appel à la responsabilité des points de vente et des organes de contrôle. Un manuel illustrant les modalités possibles de ces achats-tests a été récemment publié par l'Office fédéral de la santé publique et la Régie fédérale des alcools.

«L'interdiction de remettre gratuitement de l'alcool à des mineurs, en vigueur par exemple dans les cantons de Berne et Zurich, contribue à renforcer la protection de la jeunesse», ajoute le directeur de l'ISPA. Pour mieux assumer leurs responsabilités, les adultes doivent prendre conscience des conséquences de l'alcool sur les jeunes. Leur sensibilité physique et psychique à l'alcool étant plus élevée que celle des adultes, il peut en résulter des intoxications alcooliques, des accidents, des comportements agressifs ou des problèmes à l'école et en cours de formation. L'ivresse ponctuelle peut en outre entraîner des lésions cérébrales chez les jeunes. L'ISPA considère donc que le travail d'information doit être

poursuivi sans relâche.

Améliorer la protection de la jeunesse

Selon l'estimation la plus récente de la Confédération, la population suisse dépense chaque année environ 10 milliards de francs en boissons alcooliques. En comparaison, l'ISPA estime que les boissons alcooliques consommées par les jeunes de 11 à 17 ans correspondent à environ 220 millions de francs, soit environ 2% des ventes globales. Les quantités en cause sont néanmoins significatives. Ainsi, à 15 ans, les garçons boivent en moyenne un demi-verre d'alcool par jour, alors qu'à 17 ans la consommation correspond à un verre entier. «Ce résultat préoccupant montre que l'alcool continue d'être banalisé en Suisse et que l'on peut se le procurer à tout moment et à bas prix», constate Michel Graf.

Comme le confirme l'étude, la bière et les spiritueux sont les boissons alcooliques préférées des jeunes, la bière et les prémix à base de bière étant particulièrement bon marché.

Méthode

L'évaluation de l'ISPA a été réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique. Elle s'appuie sur les dernières enquêtes représentatives suisses menées auprès de jeunes en âge scolaire - HBSC (Health Behaviour in School-aged Children) de 2006 et ESPAD (The European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs) de 2007 - ainsi que sur l'ESS (Enquête suisse sur la santé) de 2007. L'estimation pour l'année 2007 se base sur la consommation moyenne par personne, stratifiée par âge, sexe, types de boissons et lieux de vente et de consommation.

L'ISPA en bref

La protection de la santé est au centre des préoccupations de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA). L'ISPA entend prévenir ou réduire les problèmes liés à la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives ou à certains comportements susceptibles d'entraîner des dépendances. Il conçoit et met en place des projets de prévention et s'engage dans la politique de la santé et la recherche psychosociale. L'ISPA est une organisation privée, indépendante de tout parti politique, reconnue d'utilité publique.

Vous trouverez ce communiqué de presse sur le site Internet de l'ISPA: <http://www.sfa-isp.ch/fr/medias/>

Contact:

Corine Kibora
Porte-parole de l'ISPA
ckibora@sfa-isp.ch
Tél.: 021 321 29 75

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100597636> abgerufen werden.